



**RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

PWGSC/TPSGC Acquisitions
1045 Main Street
1st Floor, Lobby C
Unit 108
Moncton, NB E1C 1H1
Bid Fax: (506) 851-6759

**Request For a Standing Offer
Demande d'offre à commandes**

Regional Individual Standing Offer (RISO)
Offre à commandes individuelle régionale (OCIR)

Canada, as represented by the Minister of Public Works and Government Services Canada, hereby requests a Standing Offer on behalf of the Identified Users herein.

Le Canada, représenté par le ministre des Travaux Publics et Services Gouvernementaux Canada, autorise par la présente, une offre à commandes au nom des utilisateurs identifiés énumérés ci-après.

Comments - Commentaires

**Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution
NB / PEI Division - Moncton Acquisitions Office
1045 Main Street
1st Floor, Lobby C
Unit 108
Moncton, NB E1C 1H1

Title - Sujet Produits chimiques Hach®	
Solicitation No. - N° de l'invitation W0105-16V003/A	Date 2016-03-16
Client Reference No. - N° de référence du client W0105-16V003	GETS Ref. No. - N° de réf. de SEAG PW-\$MCT-018-5148
File No. - N° de dossier MCT-5-38107 (018)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2016-04-26	
Time Zone Fuseau horaire Atlantic Daylight Saving Time ADT	
Delivery Required - Livraison exigée See Herein	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Martin, Lisa M.	Buyer Id - Id de l'acheteur mct018
Telephone No. - N° de téléphone (506)851-7811 ()	FAX No. - N° de FAX (506)851-6759
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: DEPARTMENT OF NATIONAL DEFENCE 5 ESU ENGINEER SQUADRON BLDG B-18 CFB GAGETOWN OROMOCTO New Brunswick E2V4J5 Canada	
Security - Sécurité This request for a Standing Offer does not include provisions for security. Cette Demande d'offre à commandes ne comprend pas des dispositions en matière de sécurité.	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone	Facsimile No. - N° de télécopieur
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	3
1.1 INTRODUCTION.....	3
1.2 SOMMAIRE	3
1.3 COMPTE RENDU.....	3
PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS.....	3
2.1 INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	3
2.2 PRÉSENTATION DES OFFRES.....	4
2.3 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – DEMANDE D'OFFRES À COMMANDES	4
2.4 LOIS APPLICABLES	4
PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES.....	5
3.1 INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES	5
PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION.....	5
4.1 PROCÉDURES D'ÉVALUATION	5
4.2 MÉTHODE DE SÉLECTION	5
PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	6
5.1 ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC L'OFFRE	6
PARTIE 6 – OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT	6
A. OFFRE À COMMANDES	6
6.1 OFFRE.....	6
6.2 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	6
6.3 DURÉE DE L'OFFRE À COMMANDES	7
6.4 RESPONSABLES.....	7
6.5 UTILISATEURS DÉSIGNÉS	8
6.6 INSTRUMENT DE COMMANDE	8
6.7 LIMITE DES COMMANDES SUBSÉQUENTES	8
6.8 LIMITATION FINANCIÈRE - TOTALE	8
6.9 ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS	8
6.10 ATTESTATIONS.....	8
6.11 LOIS APPLICABLES	9
B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT	9
6.1 BESOIN.....	9
6.2 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	9
6.3 DURÉE DU CONTRAT.....	9
6.4 PAIEMENT	9
6.5 INSTRUCTIONS POUR LA FACTURATION.....	10
6.6 CLAUSES DU <i>GUIDE DES CUA</i>	10
ANNEXE A.....	11
ÉNONCÉ DES BESOINS	11
ANNEXE B.....	12

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W105-16V003/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W105-16V003

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
MCT-5-38107

Id de l'acheteur - Buyer ID
mct018
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

FEUILLE DE PRODUITS ET DE TARIFICATIONS.....	12
ANNEXE « C ».....	15
LISTE COMPLÈTE DES NOMS DE TOUS LES INDIVIDUS QUI SONT ACTUELLEMENT SOIT ADMINISTRATEURS ET/OU PROPRIÉTAIRES DE L'ENTREPRISE DE L'OFFRANT	15

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Introduction

La demande d'offre à commandes (DOC) contient six parties, ainsi que des pièces jointes et des annexes, et elle est divisée comme suit :

- | | |
|----------|---|
| Partie 1 | Renseignements généraux: renferme une description générale du besoin; |
| Partie 2 | Instructions à l'intention des offrants : renferme les instructions relatives aux clauses et conditions de la DOC; |
| Partie 3 | Instructions pour la préparation des offres: donne aux offrants les instructions pour préparer leur offre afin de répondre aux critères d'évaluation spécifiés; |
| Partie 4 | Procédures d'évaluation et méthode de sélection: décrit la façon selon laquelle se déroulera l'évaluation, les critères d'évaluation auxquels on doit répondre, ainsi que la méthode de sélection; |
| Partie 5 | Attestations: comprend les attestations à fournir; |
| Partie 6 | 6A, Offre à commandes, et 6B, Clauses du contrat subséquent :

6A, contient l'offre à commandes incluant l'offre de l'offrant et les clauses et conditions applicables;

6B, contient les clauses et les conditions qui s'appliqueront à tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes. |

Les annexes comprennent le Besoin, la Base de paiement et toute autre annexe.

1.2 Sommaire

La fourniture et la livraison de produits chimiques Hach® pour laboratoire de station de traitement de l'eau et pour équipement en ligne, pour le compte du ministère de la Défense nationale, Service du génie, édifice B-18 à la BFC Gagetown à Oromocto (Nouveau-Brunswick), selon la demande, du 1 juin 2016 au 31 mai 2017.

Ce besoin est assujéti aux dispositions de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), et de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI).

1.3 Compte rendu

Les offrants peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Les offrants devraient en faire la demande au responsable de l'offre à commandes dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W105-16V003/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W105-16V003

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
MCT-5-38107

Id de l'acheteur - Buyer ID
mct018
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande d'offres à commandes (DOC) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les offrants qui présentent une offre s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la DOC et acceptent les clauses et les conditions de l'offre à commandes et du ou des contrats subséquents.

Le document 2006 (2015/07/03) Instructions uniformisées - demande d'offres à commandes - biens ou services - besoins concurrentiels, sont incorporées par renvoi à la DOC et en font partie intégrante.

2.1.1 Clauses du Guide des CCUA

Référence de CCUA	Section	Date
C9000T	Prix	2010/08/16
M0019T	Prix et(ou) taux fermes	2007/05/25

2.2 Présentation des offres

Les offres doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande d'offres à commandes.

2.3 Demandes de renseignements – demande d'offres à commandes

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit au responsable de l'offre à commandes au moins sept (**7**) jours civils avant la date de clôture de la demande d'offres à commandes (DOC). Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les offrants devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la DOC auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère « exclusif » doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander à l'offrant de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les offrants. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les offrants.

2.4 Lois applicables

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes seront interprétés et régis selon les lois en vigueur **au Nouveau-Brunswick** et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les offrants peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur offre ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les offrants acceptent les lois applicables indiquées.

PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES

3.1 Instructions pour la préparation des offres

Section I : offre financière (1 copie)
Section II: attestations (1 copie)

Les prix doivent figurer dans l'offre financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de l'offre.

Section I : Offre financière

Les offrants doivent présenter leur offre financière en conformité avec l'annexe B, Feuille de produits et de tarifications. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément.

3.1.1 Paiement par carte de crédit

Le Canada demande que les offrants complètent l'une des suivantes :

- a) les cartes d'achat du gouvernement du Canada (cartes de crédit) seront acceptées pour le paiement des commandes subséquentes à l'offre à commandes.

Les cartes de crédit suivantes sont acceptées :
VISA _____
Master Card _____

- b) les cartes d'achat du gouvernement du Canada (cartes de crédit) ne seront pas acceptées pour le paiement des commandes subséquentes à l'offre à commandes.

L'offrant n'est pas obligé d'accepter les paiements par carte de crédit.

L'acceptation du paiement par carte de crédit des commandes ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

Section II: Attestations

Les offrants doivent présenter les attestations exigées à la Partie 5.

PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

- a) Les offres seront évaluées par rapport à l'ensemble du besoin de la demande d'offre à commandes incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les offres.

4.1.2 Évaluation financière

Clause du Guide des CCUA [M0220T](#) (2016/01/28), Évaluation du prix - offre

4.2 Méthode de sélection

Référence de CCUA	Section	Date
-------------------	---------	------

M0069T

Méthode de sélection

2007/05/25

PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les offrants doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'une offre à commandes leur soit émise.

Les attestations que les offrants remettent au Canada peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. Le Canada déclarera une offre non recevable, aura le droit de mettre de côté une offre à commandes, ou de mettre l'entrepreneur en défaut s'il est établi qu'une attestation de l'offrant est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des offres, pendant la période de l'offre à commandes, ou pendant la durée du contrat.

Le responsable de l'offre à commandes aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations de l'offrant. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par le responsable de l'offre à commandes, l'offre sera déclarée non recevable ou entraînera la mise de côté de l'offre à commandes ou constituera un manquement aux termes du contrat.

5.1 Attestations exigées avec l'offre

Les offrants doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur offre.

5.1.1 Déclaration de condamnation à une infraction

Conformément au paragraphe Déclaration de condamnation à une infraction de l'article 01 des instructions uniformisées, l'offrant doit, selon le cas, présenter avec son offre le [Formulaire de déclaration](#) dûment rempli afin que son offre ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – liste de noms

Les offrants constitués en personne morale, y compris ceux qui présentent une offre à titre de coentreprise, doivent transmettre une liste complète des noms de tous les administrateurs.

Les offrants qui présentent une offre en tant que propriétaire unique, incluant ceux présentant une offre comme coentreprise, doivent fournir le nom du ou des propriétaire(s).

Les offrants qui présentent une offre à titre de société, d'entreprise ou d'association de personnes n'ont pas à soumettre une liste de noms.

PARTIE 6 – OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

A. OFFRE À COMMANDES

6.1 Offre

6.1.1 L'offrant offre de remplir le besoin conformément au besoin reproduit à l'annexe « A ».

6.2 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans l'offre à commandes et contrat(s) subséquent(s) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W105-16V003/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W105-16V003

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
MCT-5-38107

Id de l'acheteur - Buyer ID
mct018
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

6.2.1 Conditions générales

2005 (2015/09/03), Conditions générales – offres à commandes - biens ou services, s'appliquent à la présente offre à commandes et en font partie intégrante.

6.3 Durée de l'offre à commandes

6.3.1 Période de l'offre à commandes

Des commandes subséquentes à cette offre à commandes pourront être passées de 1 juin 2016 au 31 mai 2017.

6.4 Responsables

6.4.1 Responsable de l'offre à commandes

Le responsable de l'offre à commandes est :

Nom : Lisa Martin
Services publics et Approvisionnement Canada
Direction générale des approvisionnements
Adresse : 1045, rue Main, unité 108
Moncton, N.-B.
E1C 1H1
Téléphone : (506) 851-7811
Télécopieur : (506) 851-6759
Courriel : lisa.m.martin@pwgsc-tpsgc.gc.ca

Le responsable de l'offre à commandes est chargé de l'émission de l'offre à commandes et de son administration et de sa révision, s'il y a lieu. En tant qu'autorité contractante, il est responsable de toute question contractuelle liée aux commandes subséquentes à l'offre à commandes passées par tout utilisateur désigné.

6.4.2 Chargé de projet

Le chargé de projet pour l'offre à commandes est identifié dans la commande subséquente à l'offre à commandes.

Le chargé de projet représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre d'une commande subséquente à l'offre à commandes. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat subséquent.

6.4.3 Représentant de l'offrant

Nom : _____
Téléphone : _____
Télécopieur : _____
Courriel : _____

6.5 Utilisateurs désignés

L'utilisateur désigné autorisé à passer des commandes subséquentes à l'offre à commandes est :

Ministère de la Défense nationale
Service du génie
Édifice B-18
BFC Gagetown
Oromocto (Nouveau Brunswick)

6.6 Instrument de commande

Les travaux seront autorisés ou confirmés par le ou les utilisateurs désignés par l'entremise du formulaire *PWGSC-TPSGC 942, Commande subséquente à une offre à commandes, etc.*

6.7 Limite des commandes subséquentes

Les commandes individuelles subséquentes à l'offre à commandes ne doivent pas dépasser 25 000,00 \$ (taxes applicables incluses).

6.8 Limitation financière - totale

Le coût total, pour le Canada, des commandes subséquentes à l'offre à commandes ne doit pas dépasser le montant de 150 000,00\$, (taxes applicables exclues) à moins d'une autorisation écrite du responsable de l'offre à commandes. L'offrant ne doit pas exécuter de travaux ou fournir des services ou des articles sur réception de commandes qui porteraient le coût total, pour le Canada à un montant supérieur au montant indiqué précédemment, sauf si une telle augmentation est autorisée.

L'offrant doit aviser le responsable de l'offre à commandes si cette somme est suffisante dès que 75 p. 100 de ce montant est engagé, ou 1 mois avant l'expiration de l'offre à commandes, selon la première des deux circonstances à se présenter. Toutefois, si à n'importe quel moment, l'offrant juge que ladite limite sera dépassée, il doit en aviser aussitôt le responsable de l'offre à commandes.

6.9 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur la liste.

- a) la commande subséquente à l'offre à commandes, incluant les annexes;
- b) les articles de l'offre à commandes;
- c) les conditions générales 2005 (2015/09/03), Conditions générales - offres à commandes - biens ou services
- d) les conditions générales 2010A (2015/09/03), Conditions générales - biens (complexité moyenne);
- e) l'Annexe « A », Besoin
- f) l'Annexe « B », Feuille de Produits et de Tarifications
- g) l'offre de l'offrant en date du _____

6.10 Attestations

6.10.1 Conformité

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W105-16V003/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W105-16V003

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
MCT-5-38107

Id de l'acheteur - Buyer ID
mct018
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Le respect continu des attestations fournies par l'offrant avec son offre ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires sont des conditions d'émission de l'offre à commandes (OC). Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée de l'offre à commandes et de tout contrat subséquent qui serait en vigueur au-delà de la période de l'OC. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'offrant ou à fournir les renseignements supplémentaires, ou encore si on constate que les attestations qu'il a fournies avec son offre comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier tout contrat subséquent pour manquement et de mettre de côté l'offre à commandes.

6.11 Lois applicables

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes doivent être interprétés et régis selon les lois en vigueur au **Nouveau-Brunswick** et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent et font partie intégrante de tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes.

6.1 Besoin

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits dans la commande subséquente à l'offre à commandes.

6.2 Clauses et conditions uniformisées

6.2.1 Conditions générales

[2010A](#) (2015/09/03), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

L'article 16, Intérêt sur les comptes en souffrance, de 2010A (2015/09/03) ne s'applique pas aux paiements faits par carte de crédit.

6.3 Durée du contrat

6.3.1 Date de livraison

La livraison doit être complétée conformément à la commande subséquente à l'offre à commandes.

6.4 Paiement

6.4.1 Base de paiement- prix ferme

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé un prix ferme dans l'annexe B. Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

6.4.2 Limite de prix

N° de l'invitation - Solicitation No.
W105-16V003/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W105-16V003

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
MCT-5-38107

Id de l'acheteur - Buyer ID
mct018
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Clause du *Guide des CCUA* C6000C (2011/05/16), Limite de prix

6.4.3 Modalités de paiement

Référence de CCUA	Section	Date
H1000C	Paiement unique	2008/05/12

6.4.5 Paiement par carte de crédit

Les cartes de crédit suivantes sont acceptées : _____ et _____.

6.5 Instructions pour la facturation

1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.
2. Les factures doivent être distribuées comme suit:
 - a) L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse qui apparaît à la page 1 du contrat pour attestation et paiement.

6.6 Clauses du *Guide des CCUA*

Référence de CCUA	Section	Date
B7500C	Marchandises excédentaires	2006/06/16
G1005C	Assurances	2008/05/12

6.7 Instructions d'expédition - livraison à destination

Les biens doivent être expédiés au point de destination précisé dans le contrat et livrés :

- a) rendu droits acquittés (DDP) (Ministère de La Défense Nationale, Oromocto, Nouveau-Brunswick) selon les Incoterms 2000 pour les expéditions en provenance d'un entrepreneur commercial.

N° de l'invitation - Solicitation No.
W105-16V003/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W105-16V003

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
MCT-5-38107

Id de l'acheteur - Buyer ID
mct018
N° CCC / CCC No. / N° VME - FMS

Annexe A

Énoncé des besoins

La fourniture et la livraison de produits chimiques Hach® pour laboratoire de station de traitement de l'eau et pour équipement en ligne, pour le compte du ministère de la Défense nationale, Service du génie, édifice B-18 à la BFC Gagetown à Oromocto (Nouveau-Brunswick), selon la demande, du 1 juin 2016 au 31 mai 2017.

Tous les produits DOIVENT être des produits Hach® utilisables avec l'équipement Hach® afin de garantir l'exactitude des relevés et le soutien ininterrompu de l'équipement du fabricant.

TARIFICATION: conformément à l'annexe B ci-jointe, feuille de produits et tarifications.

Les prix doivent tous inclure les frais d'expédition à la BFC Gagetown.

Annexe B

Feuille de Produits et de Tarifications

Période: 1 juin 2016 au 31 mai 2017

Article	Quantité estimative	Unité de distribution	TEST	N° cat. Hach®	Description des réactifs	Quantité par unité	Quantité par unité offerte	N° produit pour commander si différent de n° cat. Hach	Prix unitaire	Unité de distribution
1	10	paq.	Chlore	14070-28	Dosage du chlore libre (DPD) Sachets de poudre 25 mL	1000/paq				PAR paq.
2	10	paq.	Chlore	14064-28	Dosage du chlore total (DPD) Sachets de poudre 25 mL	1000/paq				PAR paq.
3	4	paq.	Chlore	21055-28	Dosage du chlore libre (DPD) Sachets de poudre 10 mL (bassin)	1000/paq				PAR paq.
4	2	paq.	Chlore	21056-28	Dosage du chlore total (DPD) Sachets de poudre 10 mL (bassin)	1000/paq				PAR paq.
5	48	kit	Chlore	25569-00	Kit de réactif d'analyse du chlore CL17	par kit				PAR kit
6	8	paq.	Aluminium	14577-99	Acide ascorbique, sachets de poudre	100/paq.				PAR paq.
7	8	paq.	Aluminium	14290-99	Réactif aluminium Aluver 3, Sachets de poudre	100/paq.				PAR paq.
8	8	paq.	Aluminium	14294-49	Réactif de blanchiment, Sachets de poudre	100/paq.				PAR paq.
9	24	unité	Fluorure	444-53	Solution réactive SPADN	1000 mL				PAR unité
10	24	unité	Fluorure	27438-11	Analyseur CA610 (0,5 mg/L) Standard 1	473 mL				PAR unité
11	24	unité	Fluorure	27971-11	Analyseur CA610 (5 mg/L) Standard 2	473 mL				PAR unité
12	24	unité	Fluorure	28128-11	Analyseur CA 610 réactif 1TISAB	473 mL				PAR unité

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W105-16V003/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W105-16V003

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
MCT-5-38107

Id de l'acheteur - Buyer ID
mct018
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Article	Quantité estimative	Unité de distribution	TEST	N° cat. Hach®	Description des réactifs	Quantité par unité	Quantité par unité offerte	N° produit pour commander si différent de n° cat. Hach	Prix unitaire	Unité de distribution
13	24	paq.	Dureté	851-99	Indicateur de dureté ManVer, sachets de poudre	100/paq.				PAR paq.
14	24	unité	Dureté	424-32	Tampon dureté 10,0	100 mL				PAR unité
15	8	unité	Dureté	323-32	Thiosulfate de sodium	100 mL				PAR unité
16	16	unité	Alcalinité	205-56	Solution-étalon EDTA 0,020N	4 litres				PAR unité
17	4	unité	Alcalinité	23292-49	Indicateur rouge de méthyle - vert de bromocrésol	500 mL				PAR unité
18	24	unité	Alcalinité	203-56	Acide sulfurique 0,02N	4 litres				PAR unité
19	24	unité	Alcalinité	28261-53	Réactif 1 APA, titrant acide d'alcalinité, APA 6000	1000 mL				PAR unité
20	24	unité	Alcalinité	26967-53	Étalon 1 APA Alcalinité zéro APA 6000	1000 mL				PAR unité
21	24	unité	Alcalinité	28262-53	Étalon 2 APA Alcalinité APA 6000	1000 mL				PAR unité
22	24	unité	Alcalinité	26966-53	Réactif 2, indicateur d'alcalinité mixte APA 6000	1000 mL				PAR unité
23	24	unité	Alcalinité	26970-53	Solution de nettoyage APA APA 6000	1000 mL				PAR unité
24	60	unité	Alcalinité	62011-00	Filtres de céramiques 0,5 micromètre	Chaque unité				PAR unité
25	8	boîte	Alcalinité	1269-36	Huile de silicone	Chaque boîte				PAR boîte
26	4	unité	Alcalinité	323-32	Thiosulfate sodium 0,10 N	100 mL				PAR unité
27	4	unité	Ph	22834-56	Solution tampon 4,01	4 litres				PAR unité
28	4	unité	Ph	22835-56	Solution tampon 7,00	4 litres				PAR unité
29	4	unité	pH	22836-56	Solution tampon 10,01	4 litres				PAR unité
30	4	unité	Turbidité	2461-49	Solution-étalon de formazine de 4000 NTU	500 mL				PAR unité
31	24	unité	Turbidité	1269-36	Huile de silicone	15 mL				PAR unité

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W105-16V003/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W105-16V003

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
MCT-5-38107

Id de l'acheteur - Buyer ID
mct018
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Article	Quantité estimative	Unité de distribution	TEST	N° cat. Hach®	Description des réactifs	Quantité par unité	Quantité par unité offerte	N° produit pour commander si différent de n° cat. Hach	Prix unitaire	Unité de distribution
32	8	unité	Turbidité	47076-00	Chiffon de lubrification	Chaque unité				PAR unité
33	8	paq.	Turbidité	20849-00	Cellules échantillons de mesure de la turbidité	6 cellules par paq.				PAR paq.
34	8	boîte	COT	27603-45	Test COT dans coffret tube réactif, kit complet, (50 tests)	Chaque boîte				PAR boîte
35	8	paq.	Divers	21856-28	Pipettes 0,1 mL, 1000 par paq.	1000/paq				PAR paq.
36	8	paq.	divers	21997-25	Pipettes 10 mL, 250 par paq.	250/paq.				PAR paq
37	24	chac.		14364-01	Cartouche EDTA 0,08 M	chac.				PAR chac.
38	24	chac.		14388-01	Cartouche acide sulfurique 0,1600 N	chac.				PAR chac.

